



FFFA

Services émetteurs :
COMMISSION CHEERLEADING
COMMUNICATION
DTN

**ORGANISATION DU
CHAMPIONNAT DE FRANCE
ZONES**

Saison 2017/2018



Le cahier des charges a pour but d'aider l'organisateur afin que ce dernier puisse répondre à toutes les situations (même imprévues) dans les meilleures conditions.

Candidature

Tout organisateur dépose sa candidature en pleine connaissance du présent cahier des charges.

Ce dossier sera à envoyer, au plus tard le **vendredi 24 novembre 2017**, cachet de la poste faisant foi, soit par mail à l'adresse viesportive@fffa.org ou par la poste, en recommandé avec demande d'avis de réception, à l'adresse suivante :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL AMÉRICAIN
Service Communication
79, rue Râteau
93120 LA COURNEUVE

Une réponse sera donnée au club candidat **le 15 décembre 2017 au plus tard**,

Le club organisateur sera habilité à :

- Percevoir un droit d'entrée à la manifestation. Les compétiteurs, entraîneurs, les accompagnants officiels et juges du jour ont un droit d'entrée gratuite.
- Percevoir les bénéfices d'une vente de programmes ou de divers stands
- Percevoir les avantages d'une souscription, de subventions diverses ou d'une campagne publicitaire, dans le respect du partenariat officiel qui lie le club à la FFFA et à ses partenaires

Délibération des candidatures

Si plusieurs candidatures étaient déposées pour une même organisation déterminée, l'ordre prioritaire sera le suivant :

- Affiliation FFFA.
- Respect des éléments imposés du cahier des charges.
- Date de réception du dossier de candidature. - Infrastructure proposée.
- Antécédents à organiser : priorité sera donnée à un club n'ayant pas encore organisé de compétition.
- Caractère de promotion de la discipline concernée sur le lieu d'organisation.

Communication

Toute publicité pouvant porter atteinte à la santé ou à la moralité ne sera pas autorisée.

Un support de communication (affiche) avec des champs personnalisables sera fourni par la FFFA.

Dates de compétition

Les horaires de compétition seront fixés en fonction du lieu et du nombre d'équipes inscrites dans chaque zone

- **ZONE A : 18 Mars 2018**
- **ZONE B : 25 Mars 2018**
- **ZONE C : 25 Mars 2018**
- **ZONE D : 11 Mars 2018**
- **ZONE E : 17 Mars 2018**

ATTENTION : en cas d'absence d'organisateur dans une zone, TOUTE la zone sera déclarée forfait général.



Droits SACEM

L'association sportive affiliée qui organise une journée de compétition ou une manifestation sportive, doit veiller à payer les droits de diffusions de musique auprès de la SACEM de son département. L'organisateur doit être en mesure de présenter sa déclaration lors d'un éventuel contrôle.

Signalétique

La signalétique doit être prévue à la charge de l'organisateur. Pour un plus grand confort du public et des acteurs, il convient de prévoir le fléchage des principaux axes routiers.

Informations à diffuser

L'organisateur remet par courriel, 6 semaines minimum avant la date de compétition, à la Fédération Française de Football Américain, un Dossier d'Informations des Poules (DIP) comprenant :

- les horaires d'accueil.
- le planning de la journée de compétition (fourni par la FFFA).
- le plan d'accès, incluant au moins parking, implantation de la gare et des principaux hôtels à proximité.
- le protocole des feuilles de match.
- le protocole de l'envoi des musiques de routine de compétition.
- si besoin est, une fiche de réservation de repas.
- les consignes de sécurité.
- si besoin est, un protocole spécifique pour les vestiaires.
- si besoin est, la liste des exposants

Une fois l'organisateur choisi, il reçoit le DIP vierge à compléter et à retourner à la FFFA **au 31 janvier 2018 au plus tard.**

Après vérification, la FFFA enverra le DIP à chaque association participante.

Accueil

L'accueil des associations participantes ne doit pas être gêné par l'accueil du public.
Suivre le PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ZONES.

L'organisateur doit fournir les packs d'eau pour chaque association participante, à raison d'1 pack (6x1,5 l) minimum pour 12 athlètes.



Aires de compétition

➤ Surface d'exécution des routines

Les compétitions se déroulent en intérieur.

Une salle d'échauffement, différente de la salle de compétition, doit être prévue à cet effet. Elle devra comprendre au minimum des bandes de praticable pour le cheerleading et group stunt et une surface pour le cheerdance.

La salle de compétition doit permettre l'installation d' :

- Une aire de compétition de 12m x 12m (+50 cm supplémentaires à l'extérieur) jusqu'à 14m x 14m, de type praticable non dynamique de gymnastique. À défaut, une surface non glissante de 12m x 12m jusqu'à 14m x 14m, recouverte de tapis d'une épaisseur minimale de 4 centimètres et munie d'un dispositif interdisant tout écartement des tapis.
- Une aire de compétition de 12m x 12m jusqu'à 14m x 14m, pour le cheerdance délimitée par des bandes en caoutchouc ou par des tapis antidérapants.

La hauteur de plafond minimale est fixée à 5 mètres.

➤ Sonorisation

Les abords des surfaces doivent être équipés d'une sonorisation suffisamment puissante pour rendre audible les montages musicaux par les équipes effectuant les routines et par le public.

Les appareils de sonorisation doivent être prévus pour accepter les supports musicaux de type CD ou clé USB. L'organisateur devra fournir un micro.

Une personne sera désignée par l'organisateur pour prendre en charge la sonorisation de la compétition dans son intégralité.

L'organisateur réceptionnera les fichiers audio (au format mp3, 400 mo/s maximum) qui lui seront envoyés par les clubs au minimum 7 jours avant la compétition.

Suivre PROTOCOLE MUSIQUE DES ZONES

➤ Vidéos

Tous les passages de la compétition devront être **obligatoirement** filmés et envoyés sur CD ou par serveur Internet, à la Fédération Française de Football Américain dans les **deux semaines** suivant la compétition. En cas de non-respect, le club organisateur sera soumis à une sanction financière.

➤ Éclairage

L'éclairage doit être suffisant et permettre l'exécution de mouvements acrobatiques sans gêne.

➤ Espace juges

L'organisateur doit fournir tables et chaises en nombre suffisant pour le bon déroulement de la compétition.

Les tables des juges seront placées :

- sur l'aire de compétition
- à une distance de 4 mètres minimum devant chaque surface d'évolution des équipes
- et si possibles surélevées de 50cm.

Par jury, une table et deux chaises seront placées avec une alimentation électrique à proximité.
Pour la saisie de notes durant la compétition, l'organisateur doit prévoir au moins 2 bénévoles.

L'organisateur doit obligatoirement fournir un chronomètre.

Les bénévoles devront avoir une tenue qui permet à tous de les identifier facilement.

Liste des postes bénévoles obligatoires :

- Un référent par club minimum ;
- Un référent par salle d'échauffement ;
- Un responsable musique pré-compétition ;
- Un responsable minimum en salle de compétition ;
- Sonorisation : un bénévole en salle de compétition et un bénévole en salle d'échauffement sur musique
- Deux bénévoles pour la saisie de notes.

Vestiaires

Il est obligatoire pour l'organisateur d'une compétition de mettre à disposition plusieurs vestiaires (un par équipe si possible, voire deux par équipe si celle-ci intègre des garçons).
Toutefois, un seul vestiaire garçons peut être utilisé pour l'ensemble des garçons des équipes engagées.

Un responsable des vestiaires peut être nommé par l'organisateur.

Poste de secours

L'organisateur d'une compétition doit prévoir la permanence d'une équipe de premiers secours de type Croix Rouge, Protection civile, ou un médecin, identifiable par tous les participants, ainsi qu'une ligne téléphonique utilisable à tout moment de la compétition.

L'équipe médicale doit être présente pendant l'intégralité de la durée de la compétition, y compris l'échauffement.

L'accès au gymnase doit rester dégagé pour les pompiers et les ambulanciers pendant toute la durée de la manifestation.

Lutte contre le dopage

Un local doit impérativement pouvoir être mis à disposition immédiatement dans l'éventualité d'un contrôle anti-dopage.



Juges

L'organisateur doit prévoir l'accueil et convoier les juges missionnés.

L'organisateur doit également prévoir la mise à disposition d'une salle de réunion à l'accès réservé aux juges et officiels fédéraux.

Les juges étant tenus d'effectuer certains contrôles avant le lancement de la compétition, l'organisateur doit prévoir un créneau dédié à ceux-ci : les juges sont convoqués au plus tard 2 heures avant le début de la compétition.

L'organisateur doit fournir le repas de midi des juges ainsi que les boissons pour toute la journée.

Palmarès

L'organisateur peut prévoir des récompenses pour les participants. Un podium est conseillé.

Suivre PROTOCOLE DU PALMARÈS DES ZONES

Sécurité

La FFFA n'est, en aucun cas, responsable des incidents pouvant survenir avant, pendant et après la compétition. L'organisateur prend les dispositions nécessaires en matière de sécurité,



FICHE DE CANDIDATURE

Reçue le :
Fiche 1/4

Le dossier de candidature doit être obligatoirement, accompagné :

- des photos illustratives du lieu d'accueil (*parking, extérieur, entrée, salle de compétition, salles d'échauffement, emplacement buvette,...*)
- d'une attestation de la mairie d'accueil, sur les caractéristiques du complexe proposé (*surface, nombres de places en tribunes, accueil maximum autorisé,...*)

Identité structure

Association :

Président association :

Correspondant du projet :

Poule de compétition : A B C D E

Date prévue de la compétition :

Lieu de compétition

Structure :

Adresse du lieu :

Capacité d'accueil :

- Spectateurs :
- Compétiteurs :

Nombre de vestiaires :

Nombre de salle d'échauffement :

**Caractéristiques techniques :**

Dimensions Aire de compétition :

- Cheerleading/Group Stunt :
- Cheerdance :
- Hauteur sous plafond :

Sonorisation compatible CD et format numérique : Oui NonSonorisation de secours prévue : Oui NonCaméscope : Oui Non**Poste de secours** Protection Civile Croix Rouge Médecin**Clôture de la compétition**Récompense(s) prévue(s) : Oui NonAire de restauration prévue : Oui Non**Autres**

Animation(s) prévue(s) :

Stand marchand :



Equipe d'organisation (ou comité d'organisation local) (La liste ci-dessous est donnée à titre d'exemple)

Responsable Organisation :

- Nom :
- Portable :

Référent des juges :

- Nom :
- Portable :

Référent vidéo :

- Nom :
- Portable :

Référent sonorisation :

- Nom :
- Portable :

Responsable vestiaires :

- Nom :
- Portable :

Autre :

- Rôle :
- Nom :
- Portable :

Autre :

- Rôle :
- Nom :
- Portable :

Partenariats

Public :

Privée :



DIVERS

A large rectangular area with a solid top line and a solid bottom line. Between these lines are 18 horizontal dotted lines, providing a template for writing.

